

## **Appel à projets 2022-2024 « RECHERCHE »**

INSPE de l'académie de Lille – Hauts de France

### **Favoriser la réussite éducative des élèves de l'Académie de Lille**

L'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation de l'académie de Lille Hauts-de-France (INSPE Lille – HdF), composante de l'Université de Lille, lance un appel à projets de recherche en éducation.

Les projets sélectionnés par la Commission Recherche seront financés sur fonds propres de l'INSPE Lille – HdF, qui témoigne ainsi de son engagement fort et constant dans la dynamisation de la recherche en éducation mais aussi de sa mission majeure de mise en réseau et de fédération de cette recherche au niveau de l'académie de Lille entre les différents partenaires. Durant huit années consécutives, l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education puis l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education ont soutenu différents projets dans le domaine de l'éducation.

#### **1. Rappel de la philosophie générale de soutien à la recherche à l'INSPE Lille-HDF**

Nous rappelons ici le choix stratégique opéré par l'ESPE LNF lors de sa création en 2013, de ne pas se doter d'un laboratoire interne spécifique mais de travailler avec l'ensemble des laboratoires existants dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais et donc dans les six universités régionales (Lille 1, Lille 2, Lille 3, Artois, UVHC, ULCO) devenues quatre depuis janvier 2018 (Université de Lille, Artois, UPHF, ULCO), ainsi qu'avec les autres structures d'enseignement supérieur membres de la région.

L'INSPE Lille – HdF, au 1<sup>er</sup> septembre 2022 comprend 81 enseignants-chercheurs (70 MCF et 11 PU) appartenant à 20 sections CNU différentes. Les laboratoires d'appartenance de ces enseignants-chercheurs sont au nombre de 23 répartis pour la quasi-totalité d'entre eux au sein des quatre Universités régionales. Ils témoignent de la diversité et de la richesse du potentiel de formation et de recherche au sein de l'Institut. Il s'agit là d'un vivier important et diversifié auquel il faut ajouter plus de 150 enseignants-chercheurs en poste dans les quatre Universités de l'Académie de Lille et qui travaillent, entièrement ou en partie, en éducation dans leur activité de recherche. Au total, c'est 30 à 35 laboratoires qui ont un axe ou des chercheurs travaillant dans le champ éducatif. Si l'on intègre à cette logique, celle de la nouvelle région Hauts-de-France, et donc les collègues enseignants-chercheurs du versant sud des Hauts-de-France (dont ceux en particulier de l'Université de Picardie-Jules Verne et de l'INSPE de l'académie d'Amiens-HDF), nous enrichissons encore ce vivier de plusieurs laboratoires et de plusieurs dizaines d'enseignants-chercheurs. On devine ici l'enjeu majeur d'une meilleure mise en synergie des initiatives autour de projets communs et d'un nécessaire lien

renforcé avec les besoins et les attentes – très fortes – des acteurs éducatifs sur le terrain, en cette France septentrionale où les défis éducatifs sont majeurs et les difficultés scolaires nombreuses.

Les derniers échanges en Hauts-de-France entre autorités académiques, vice-présidents des universités régionales et des deux INSPE ont permis de dégager cinq grands axes fédérateurs qui pourront structurer la recherche en éducation dans les années à venir car elles tiennent compte de la spécificité de notre Région et visent conjointement à fédérer nos forces respectives de recherche avec les acteurs éducatifs du terrain. C'est dans cet esprit que l'INSPE Lille-HDF œuvre actuellement, en lien avec ses partenaires, à la construction d'une Structure Fédérative de Recherche (SFR) en appui sur ses cinq axes scientifiques identifiés et dans lesquels doivent s'inscrire les projets de recherche en éducation soutenus par le présent appel à projets :

1. **Interroger les parcours scolaires en contextes,**
2. **Apprendre et enseigner « dans et hors la classe »**
3. **Inclure socialement et scolairement**
4. **Accompagner le lien des adolescents aux institutions**
5. **Littérature de jeunesse**

## **Plus en détails**

### **Axe 1 – Interroger les parcours scolaires en contextes : inégalités socio-territoriales et politiques éducatives**

Alors que la notion de « parcours » semble s'imposer dans de nombreux dispositifs scolaires et universitaires, autour d'une dimension de dynamique personnelle et collective, de trajectoire individuelle à accompagner, qui repose sur une série de choix personnels, tout en tenant compte des contextes environnants (famille, groupe social, monde économique, réalités territoriales proches, etc.), il semble fondamental d'analyser ces éléments en associant, au plus près du terrain scolaire, enseignants-chercheurs et acteurs des établissements scolaires. A l'heure du « Parcours citoyen » qui tente, de l'école au lycée, de définir progressivement les compétences de l'apprenti citoyen, actif et responsable, à l'heure du « Parcours avenir » qui doit permettre à chaque élève de définir progressivement ses compétences dans les choix d'orientation, à l'heure du « Parcours éducatif de santé » et du continuum de formation de l'enseignement scolaire à l'enseignement supérieur (bac-3. bac + 3), l'étude des trajectoires des élèves mais aussi des personnels éducatifs forme un axe majeur de réflexion et d'analyse.

Trois axes de réflexion apparaissent majeurs :

- Les inégalités socio-scolaires, leurs enracinements historiques, leurs dimensions territoriales et l'impact des politiques de discrimination positive
- Parcours AVENIR et esprit d'entreprendre : l'orientation en question
- Climat scolaire, santé, citoyenneté

### **Axe 2 - Agir pour la réussite des élèves : apprendre et enseigner « dans et hors la classe » (approches didactiques, savoirs, apprentissages, innovations pédagogiques...)**

Les travaux opérés dans les différentes didactiques disciplinaires, en didactique générale, en sciences cognitives, etc. doivent permettre de mieux comprendre la manière dont les enseignants mettent en œuvre, dans la classe, les activités proposées en fonction des finalités visées mais aussi d'en savoir plus sur la manière dont les élèves s'approprient les activités proposées, les compétences visées et les savoirs scolaires selon les

disciplines. C'est aussi analyser de manière très précise et en contexte les processus d'innovation pédagogique, les éléments dynamisants mais aussi les freins qui sont à l'œuvre lorsque les enseignants ou les équipes enseignantes se lancent dans des pratiques pédagogiques innovantes au service de la réussite de tous les élèves. Toutes les disciplines qui, du primaire au secondaire, font partie des programmes scolaires sont concernées par ces recherches qui doivent permettre de mieux comprendre la manière dont les élèves s'approprient les disciplines, leurs savoirs et les compétences attendues. On devine aisément que l'INSPE Lille-HDF est ici demandeur de travaux importants qui pourront permettre d'améliorer ces différents aspects et de nourrir également la formation à la fois initiale et continue des personnels.

Quatre dimensions, sans en exclure d'autres, se dégagent :

- Favoriser les apprentissages disciplinaires et transversaux des élèves.
- Accompagner les transitions scolaires et veiller au continuum de formation de l'école maternelle au primaire, du primaire au collège, du collège au lycée et du lycée à l'université.
- Echecs scolaires, décrochage et raccrochage scolaires.
- Les apprentissages hors la classe.

### **Axe 3 – Inclure socialement et scolairement les élèves à besoins éducatifs particuliers**

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE, 1996), les élèves à besoins éducatifs particuliers regroupent « une grande variété d'élèves qui ont, de manière significative, plus de mal à apprendre que la majorité des enfants du même âge quand ils sont dans une situation particulière ou qu'ils souffrent d'un handicap qui les empêche ou les gêne dans leurs apprentissages. Cette notion permet d'impulser l'idée que les enseignants doivent proposer à tous les élèves, même ceux présentant un décalage important à la norme scolaire (et/ou une situation de handicap), un enseignement ambitieux (aujourd'hui référé au Socle commun des compétences) en les amenant à se centrer non pas sur les causes des difficultés mais sur la nature des obstacles rencontrés par chacun de ces élèves dans les apprentissages. La notion de Besoins Educatifs Particuliers, contrairement aux étiquetages en lien avec la pathologie ou la difficulté d'apprentissage, est une notion opérante pour les enseignants (Thomazet, 2012). En effet, les étiquettes « élève handicapé » et « élève en difficulté d'apprentissage » ne permettent pas d'informer valablement les enseignants sur les besoins des élèves et les réponses à apporter (Thomazet, 2013). Depuis plusieurs décennies, les différentes dispositions de la loi concernant l'école témoignent d'un glissement des pratiques enseignantes de l'intégration à l'inclusion scolaire. Ces nouvelles pratiques peuvent être vécues difficilement par les enseignants et les élèves. Dès lors, les données de la recherche peuvent être particulièrement utiles dans la promotion de l'école inclusive.

En ce sens, depuis 2020 et pour 10 ans, l'INSPE de Lille-HDF avec ses partenaires INSPE d'Amiens (porteur), de Caen et de Rouen développe le projet PIA3 « 100% IDT – 100% inclusion, un défi, un territoire » avec pour objectif la création d'un pôle structurant multidisciplinaire. Dans ce cadre plusieurs axes de recherche se dégagent :

- Les obstacles bio-psycho-sociaux à la mise en place de l'éducation inclusive
- Le développement des connaissances scientifiques sur les caractéristiques sociales, affectives et cognitives des publics à besoins éducatifs particuliers
- L'effet des formations, interprofessionnelles ou non, sur les personnels éducatifs et médico-sociaux, sur leur rapport à l'inclusion et leurs pratiques professionnelles
- L'expérimentation de modalités de formations innovantes au service de l'inclusion des élèves, tant en formation initiale qu'en formation continue

#### **Axe 4 – Accompagner le lien des adolescents aux institutions**

L'adolescence, phase de transition entre l'enfance et l'âge adulte est une période particulière d'un point de vue développemental. Il s'agit d'une période de construction identitaire particulière. Plus précisément, l'adolescent.e va se forger une représentation de soi dépendante du regard des autres. Les relations sociales et l'appartenance à des groupes sociaux sont en effet des éléments fondateurs de la personnalité des adolescent.es.

La période de l'adolescence est aussi d'une période de transgression et de progression. La transgression se caractérise par la non prise en compte des règles établies par les adultes. C'est une période nécessaire d'individuation. La progression s'impose petit à petit dans la mesure où l'adolescent se forge sa propre image. Il est aussi amené à apprendre à négocier avec les adultes de son entourage (parents, enseignants, etc.) pour trouver un compromis.

Ces différents éléments vont induire un rapport particulier aux institutions en général et à l'école en particulier.

#### **Axe 5 – Mobiliser et analyser la littérature de jeunesse**

La littérature de jeunesse occupe aujourd'hui une place très importante dans le paysage culturel comme dans l'institution scolaire. Son développement a été considérable durant les 30 dernières années et les qualités esthétiques d'une grande partie de sa production reconnues (manifestations, rencontres, salons etc.). Sa diversification dans différents genres (album, conte, roman, poésie, bande dessinée, théâtre contemporain de jeunesse), et dans celui des documentaires, comme les différentes catégories de public auxquels elle s'adresse (des tout jeunes enfants aux adolescents voire aux jeunes adultes) en font le vecteur d'une médiation culturelle et artistique de tout premier plan. De fait, dans la région Nord de France, nombreuses sont les actions de médiation s'appuyant sur cette littérature. Dans l'institution scolaire, depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, elle est intégrée à tous les niveaux de l'école et du collège dans les programmes et les listes d'ouvrages recommandés, pour contribuer à la construction d'une culture commune tout en permettant de nombreux apprentissages langagiers. Par ailleurs, certains de ces genres, par exemple celui de la Fantasy, suscite l'intérêt de nombreux adolescents, en lien avec de nouvelles pratiques culturelles liées au numérique. Toutefois, elle reste parfois méconnue, y compris d'une partie des enseignants, et inégalement exploitée, à l'école comme hors de l'école, dans un territoire marqué par de fortes inégalités. Or les conditions de son exploitation croisent de nombreux enjeux portés par les axes 1, 2, 3 voire 4.

Ainsi, plusieurs axes de réflexion, présentés ici de façon non exhaustive, peuvent être envisagés :

- des études, à l'école, hors de l'école ou sur des partenariats, portant sur les corpus et sur l'exploitation des potentialités de la littérature de jeunesse avec une attention portée aux conditions de réduction des inégalités culturelles : à quelles conditions la littérature de jeunesse peut-elle les réduire et non les accroître ?
- la formation des enseignants des premier et second degrés, des intervenants culturels à cette littérature, souvent très mal connue,
- les études sur les pratiques de lecture des enfants et des adolescents en lien avec des actions à mener régionalement.

## **2- Appel à projets 2022-2024 : modalités de soumission, examen, engagements du porteur de projet, bilan, calendrier**

Les projets doivent se conformer au cadre fixé dans les annexes « Document de Candidature ». Il repose sur CINQ parties successives qui doivent être précisément complétées :

## ➤ DOCUMENT DE CANDIDATURE

**Un volet d'identification du projet** comprenant un titre explicite, le nom et les coordonnées de l'enseignant-chercheur qui porte le projet (indispensable : joindre une liste de 5 publications du porteur et des membres de l'équipe projet dans le domaine), le nom et les coordonnées du laboratoire qui sera porteur du projet. Une liste des membres du projet sera aussi fournie, même si elle peut demeurer encore provisoire. Les projets qui associent des collègues de plusieurs laboratoires régionaux sont souhaités mais il ne s'agit pas d'une obligation. En cas d'association entre plusieurs laboratoires, un seul sera « porteur ». Les projets qui associent des collègues de statuts différents (enseignants-chercheurs, PRAG/PRCE, enseignants de terrain, services académiques) seront aussi valorisés. Nous vous demandons d'identifier précisément l'axe prioritaire dans lequel s'inscrit votre dossier.

**Un volet descriptif du projet** précisant la problématique générale, les hypothèses de travail, le terrain et la méthodologie de l'enquête menée, le tout étayé par une brève revue des travaux existants sur le sujet (3 pages maximum).

**Un volet échéancier du travail** (« Modalités pratiques de mise en œuvre »). Il s'agit ici de préciser les grandes étapes du projet, de donner un calendrier prévisionnel du travail à opérer, de préciser les lieux concernés (récolte des données). Une page suffit. Les projets déposés et les objectifs visés doivent s'inscrire dans un calendrier de septembre 2022 à août 2024 soit 2 années scolaires (2022/2023 et 2023/2024).

L'aide apportée doit permettre à la recherche concernée de ne pas rester confidentielle et de déboucher sur la diffusion de ses questionnements, de sa méthodologie et de ses résultats. Cette restitution peut prendre plusieurs formes : article, ouvrage, journée d'études, séminaire, actions de formation, création de ressources pédagogiques. Vous devez préciser ces modalités et leur financement. Une valorisation/transmission auprès des publics INSPE devra dans tous les cas être pensée.

**Un volet budgétaire** qui précise la somme demandée à l'INSPE de Lille - HdF, les éventuels financements complémentaires (laboratoire, autres partenaires) et qui détaille très précisément les dépenses prévues poste par poste.

**L'aide accordée par l'INSPE de Lille - HdF ne peut dépasser 10 000 euros pour un projet.**

**Un volet demande(s) complémentaire(s)** d'appui ou d'accompagnement.

## ➤ DEPOT

Les demandes d'aide à projets 2022-2024 doivent être déposées en version électronique (fichier PDF) avant **le mardi 7 juin minuit** sur la plateforme de dépôt:

<https://recherche-education.cue-Inf.fr/index.php/514168?lang=fr>

Pour tout problème rencontré, vous pouvez contacter : [inspe-recherche@univ-lille.fr](mailto:inspe-recherche@univ-lille.fr)

## ➤ EXAMEN DES PROJETS

Les projets déposés seront expertisés par la **Commission recherche de l'INSPE de Lille - HdF** comme les projets des années précédentes. Cette commission, définie par **l'article 31 du règlement intérieur de l'INSPE**

**de Lille - HdF**, comprend des acteurs de la recherche de l'INSPE de Lille - HdF mais aussi des Services académiques, des représentants des divers services de recherche de la région (MESHS, DRRT, Conseil régional, Ecoles doctorales, etc.). Nous vous invitons donc à bien formuler votre projet, de manière concise mais précise et à bien définir ses objectifs, les modalités de restitution et le budget demandé

### ➤ **REGLES et MODALITES FINANCIERES**

Les règles de fonctionnement et de gestion financières évoluent dans le cadre de cet appel 2022-2024 :

Comme les années précédentes l'aide financière accordée aux projets sélectionnés sera versée au laboratoire porteur du projet pour le compte de l'ensemble des partenaires :

- soit dans le cadre d'une convention signée entre l'INSPE Lille – HdF, composante de l'Université de Lille et la tutelle de gestion du laboratoire porteur s'il ne s'agit pas de l'Université de Lille
- soit dans le cadre d'une lettre d'intention signée entre l'INSPE de Lille-HdF, composante de l'Université de Lille et le laboratoire porteur qui prendra effet via un mémoire de prestation interne.

**Les dépenses éligibles sont les dépenses, exclusivement dédiées aux travaux du projet, engagées et acquittées pendant la durée d'exécution du projet (septembre 2022 – août 2024).**

### ➤ **ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET**

Le porteur de projet s'engage à en fournir le bilan financier et scientifique.

Il s'engage à faire apparaître **explicitement** sur l'ensemble des publications en lien avec le projet le soutien financier de l'INSPE Lille – HdF.

Il s'engage enfin à participer à une demi-journée de restitution des résultats de la recherche à la fin du projet.

### ➤ **BILAN DU PROJET**

A l'issue du projet il sera demandé aux porteurs de projets de retourner les pièces suivantes (sous un mois, soit au 30 septembre 2024 dernier délai):

- Un bilan financier des dépenses effectuées
- Un bilan scientifique présentant :
  - les éléments d'identification du projet (nom, porteur, partenaire, ...)
  - le rappel des objectifs et de la méthodologie employée
  - la synthèse de l'activité (informations qualitatives et quantitatives relatives à l'activité de recherche)
  - la synthèse des principaux résultats de recherche
  - les conclusions et perspectives du projet
  - les actions de valorisation et communication dont publications
  - les demandes de financement en lien avec les résultats obtenus dans le cadre du projet, la liste et affectation des subventions complémentaires obtenues dans le cadre du projet.

Dans les 3 ans qui suivent la fin du projet il vous sera demandé de retourner à l'adresse [inspe-recherche@univ-lille.fr](mailto:inspe-recherche@univ-lille.fr) les publications en lien avec le projet soutenu pour valorisation et archive.

*NB : La Commission de Recherche sera très attentive à l'adéquation entre les demandes déposées et les éléments produits tant sur le plan financier que scientifique ou de valorisation/transmission (un écart jugé trop important pouvant compromettre l'attribution future de soutien à l'équipe projet et son porteur).*

➤ **CALENDRIER PREVISIONNEL DE CET APPEL A PROJETS**

<b>Envoi de l'appel à projet</b>	<b>12 avril 2022</b>
<b>Date limite de dépôt du projet auprès de l'INSPE - Lille</b>	<b>07 juin 2022</b>
<b>Examen des projets par la Commission recherche et décision de la direction de l'INSPE - Lille</b>	<b>30 juin 2022</b>
<b>Notification aux porteurs des retours de la Commission de Recherche</b>	<b>4 juillet 2022</b>
<b>Envoi des conventions aux universités des laboratoires concernés</b>	<b>19 juillet 2022</b>
<b>Période de réalisation du projet</b>	<b>Septembre 2022/Août 2024</b>
<b>Date limite de retour des bilans</b>	<b>30 septembre 2024</b>

## Annexe PROJET 2022-2024

### DOCUMENT DE CANDIDATURE

#### 1. Identification précise du projet et de son porteur/ses porteurs

##### A) Identité du projet

Titre du projet :	
Acronyme (éventuellement):	
Mots clefs (maximum 5)	

##### B) Résumé (10 lignes maximum)

*En cas de sélection, ce résumé sera publié sur le site internet de l'INSPE Lille - HdF dans la rubrique Recherche*

--

**C) Identification du porteur (*coordinateur et laboratoire*) du projet**

*Le coordinateur du projet doit être membre d'un laboratoire de recherche des Universités Régionales du périmètre de l'Académie de Lille.*

<b>Coordinateur</b> (Nom, Prénom)	
Titre/Grade :	
Courriel :	
Téléphone :	
Institution de rattachement (Nom et adresse) :	
<b>Laboratoire de rattachement</b> (identifiant <i>EA UMR</i> , nom et adresse)	
Directeur du laboratoire (Nom, prénom et courriel de contact)	
Gestionnaire du laboratoire (si Applicable - Nom, prénom, courriel)	
Tutelle de gestion du laboratoire pour ce projet (Nom et adresse)	
<b>Autres membres du laboratoire</b> impliqués dans le projet (Nom, prénom, titre, courriel)	- - - -

**D) Identification des autres partenaires (*autant de fiches que de partenaires*)**

**Partenaire n° .....**

<b>Identité</b> (Nom et statut) <i>Laboratoire, école, établissement, délégation ou service académique, groupe, entreprise, ....</i>	
Coordonnées	
Expertise(s) du partenaire :	
<b>Contact partenaire porteur</b> (Nom, prénom)	
Titre / grade / fonction	
Courriel	
<b>Autres membres du partenaire</b> impliqués dans le projet (Nom, prénom, titre, courriel)	- - - -

Préciser l'état actuel du partenariat (*existant, en cours de construction, à construire...*) :

.....  
.....  
.....

**E) Références équipe projet : porteur et partenaire(s)**

5 publications du porteur et de l'équipe projet dans le domaine (liste et liens le cas échéant) :

- 
- 
- 
- 
- 

**2. Description du projet (3 pages maximum)**

**Faisant apparaître :**

- Contexte (problématique, hypothèse de travail, résultats antérieurs...)
- Enjeux généraux du projet (originalité, intérêt du sujet...)
- Objectifs précis visés par le projet
- Cadre(s) théorique(s), méthodologie(s) et sources employés
- Résultats attendus
- Modalités pratiques de restitution, de valorisation et de diffusion des résultats (notamment auprès des publics de l'INSPE Lille-HDF) - livrables
- Brève revue de la littérature existante

**3. Grandes étapes et calendrier prévisionnel des tâches, livrables et jalons de réalisation du projet (1 page maximum)**

L'aide financière accordée aux projets sélectionnés, dans le cadre de l'AAP Recherche en éducation 2021, sera exclusivement dédiée aux travaux du projet réalisables de septembre 2022 à août 2024.

Grandes Etapes	Début prévisionnel	Fin prévisionnelle	Durée estimée


#### 4. Budget prévisionnel et demande financière

*L'aide financière accordée aux projets sélectionnés sera versée au laboratoire porteur du projet pour le compte de l'ensemble des partenaires :*

- *soit dans le cadre d'une convention signée entre l'INSPE de Lille- HdF et la tutelle de gestion du laboratoire porteur s'il ne s'agit pas de l'Université de Lille (versement sur facture)*
- *soit dans le cadre d'une lettre d'intention signée entre l'INSPE de Lille-HdF et le laboratoire porteur s'il est sous la tutelle de l'Université de Lille (versement via un mémoire de prestation interne)*

*Les dépenses éligibles sont les dépenses exclusivement dédiées aux travaux du projet engagées et acquittées pendant la durée de la convention (septembre 2022 à août 2024). Il convient donc au laboratoire gestionnaire de bien respecter les échéances du calendrier.*

*Le montant du financement total accordé par l'INSPE de Lille – HdF ne pourra pas dépasser 10 000 euros TTC par projet. Parallèlement, les volets « Matériel et équipement \*», « Activités de recherche » et « Communication – valorisation des résultats\*\*» sont limités à 1 000, 5 000 et 4 000 euros/projet, respectivement. Toutes les demandes exceptionnelles au-delà de ce seuil doivent faire l'objet d'un argumentaire détaillé justifiant la dépense complémentaire. Un co-financement du projet n'est pas obligatoire mais sera apprécié.*

*\* : L'acquisition de matériel et équipement n'est acceptée que dans les cas où les besoins du projet ne seraient pas couverts par le matériel proposé en prêt par le service Recherche et Développement de l'INSPE Lille-HDF pour ce faire et consultable via le lien suivant :*

<https://nextcloud.univ-lille.fr/index.php/s/FzmoyKjYaCTLaE9>

*Il en est de même pour l'acquisition de logiciels de recherche, l'Université de Lille disposant de certaines licences multi-utilisateur dont il est possible de bénéficier sur simple demande :*

<https://infotuto.univ-lille.fr/fiche/logiciels-mutualises>

*Enfin, l'achat d'ordinateur n'est pas éligible via cet appel à projets.*

*\*\* : L'organisation d'un séminaire, d'une journée d'études ou d'un colloque à l'INSPE de Lille HdF pour valoriser le projet de recherche concerné fera l'objet d'un soutien (logistique et/ou financier) de l'Institut par ailleurs, au moment opportun. Nous vous invitons à faire apparaître seulement dans le budget prévisionnel tout évènement scientifique extérieur et à bien nous signifier par écrit le souhait d'une valorisation à l'INSPE.*

#### A) Budget du projet et demande financière à l'INSPE de Lille – HdF

**NB :**

*Les frais de gestion ne sont pas éligibles.*

*L'aide financière accordée aux projets sélectionnés sera exclusivement dédiée aux travaux du projet réalisables sur les années scolaires 2022/2023 et 2023/2024. Le tableau budgétaire doit-être présenté à l'équilibre (Total dépenses = aide demandée à l'INSPE de Lille – HdF + cofinancements éventuels).*

	Postes de dépenses	Total par postes de dépenses (TTC en euros)	Aide demandée à l'INSPE de Lille – HdF (TTC en euros)	Cofinancement (le cas échéant) (TTC en euros)
<b>Matériel et Equipement</b> <i>(informatique, captations, stockage, etc.) - Jusqu'à 1 000 euros max*/projet</i>				
	<b>Sous-total matériel et équipement</b>			
<b>Activités de recherche</b> <i>(frais de collecte, traitement, analyse, interprétation, etc.) - Jusqu'à 5 000 euros max*/projet</i>				
	<b>Sous-total activités de recherche</b>			
<b>Communication et valorisation des résultats de la recherche</b> <i>(organisation-participation à un colloque, publications d'un article-d'un ouvrage-de documents ou ressources pédagogiques, organisation d'une formation, relecture en anglais, prestation de communication, etc.) - Jusqu'à 4 000 euros max*/projet</i>				
	<b>Sous-total communication-valorisation</b>			

*\*Toutes les demandes exceptionnelles au-delà de ce seuil doivent faire l'objet d'un argumentaire détaillé justifiant la dépense complémentaire*

**TOTAL**

## B) Autres renseignements financiers (détails des éventuels co-financements)

Les co-financements ne sont pas obligatoires mais ils démontrent le soutien et l'appui du projet par d'autres organismes financeurs. Les informations ci-dessous doivent être en phase avec la partie « Budget et demande financière, colonne co-financement » (ci-dessus).

Ce projet bénéficie-t-il d'un autre financement déjà obtenu ?

oui  non

- Si oui :

Type de financement	Ex fonds propres laboratoire, aide région, BQR,.....
Nom du financeur	
Dispositif de financement	
Montant	
Dépenses éligibles	

Ce projet fait-il l'objet d'une autre demande de financement en cours ?

oui  non

- Si oui :

Type de financement	Ex fonds propres laboratoire, aide région, BQR,.....
Nom du financeur	
Dispositif de financement	
Montant	
Dépenses éligibles	

Ce projet va-t-il faire l'objet d'une demande de financement à venir ?

oui  non

- Si oui :

Type de financement	Ex fonds propres laboratoire, aide région, BQR,.....
Nom du financeur	
Dispositif de financement	
Montant	
Dépenses éligibles	

**C) Etablissement qui assurera la gestion financière du projet**

<b>Etablissement :</b>	
<b>Agent Comptable :</b>	
<b>Adresse:</b>	
<b>Tél :</b>	
<b>Mél :</b>	

<b>Responsable du suivi financier</b>	
<b>Adresse:</b>	
<b>Tél :</b>	
<b>Mél :</b>	

<b>Identification bancaire</b>	
<b>Banque</b>	
<b>Titulaire du compte</b>	
<b>Domiciliation</b>	
<b>N° de compte</b>	
<b>Code banque</b>	
<b>Clé RIB</b>	
<b>Code Guichet</b>	

L'établissement gestionnaire est-il assujetti à la TVA ?  oui  non

**5. Demande complémentaire d'appui ou d'accompagnement par l'INSPE Lille-HdF**

*Au-delà des aides financières accordées par l'INSPE de Lille – HdF dans le cadre des dispositifs d'AAP, l'INSPE de Lille – HdF via ses différents services (service recherche et innovation pédagogique, communication, patrimoine...) s'efforce de vous accompagner dans vos projets de recherche pour contribuer au développement d'une recherche en éducation répondant aux besoins de notre territoire, à son rayonnement et au transfert des résultats de cette recherche.*

**Aussi préciser vos éventuels besoins complémentaires ou questions :** co-organisation de journée d'étude ou colloque, mise à disposition de salles, amphithéâtre, captation vidéo, mise en relation avec les services ou délégations académiques référents...

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

<b>Date et lieu</b> <b>Nom et Signature* du porteur/de la porteuse</b> <b>de projet</b>	<b>Date et lieu</b> <b>Nom et Signature* du directeur/de la</b> <b>directrice de laboratoire</b>

\*En l'absence de ces 2 signatures le projet ne sera pas évalué

**CONTACT :**

[inspe-recherche@univ-lille.fr](mailto:inspe-recherche@univ-lille.fr)

03 20 79 87 39